

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ  
 VILLE DE LA CRÈCHE

DÉPARTEMENT : DEUX-SÈVRES  
 CANTON : SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE  
 COMMUNE : LA CRÈCHE



Transmission à la Préfecture le 3... JUIL... 2024  
 Accusé réception le 3... JUIL... 2024  
 Acte rendu exécutoire après publication le 3... JUIL... 2024  
 La Maire,  
 Laetitia HAMOT

**DÉLIBÉRATION**

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUIN 2024**

- Nombre de :
- Membres en exercice : 29
  - Membres présents : 15
  - Suffrages exprimés : 22
  - Pour : 22
  - Abstention :
  - Contre :

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA CRÈCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à LA CRÈCHE sous la présidence de Madame la Maire, en suite de sa convocation en date du vingt et un juin deux mil vingt-quatre.

**Présents** : L. HAMOT, S. GIRAUD, C. MORISSON ROSSARD, Y. MAILLOU, S. FAVRIOU, P. ROSSARD, M. PETITCOULAUD, D. BARANGER, C. CHEVAILLER, Y. BERTRAND G. ROY, E. KRUGER, S. FORTHIN, L. MATHIEU, Y TOURET

**Excusés et représentés** :

- M.L. WATIER donne pouvoir à L. MATHIEU
- C. HERAUD donne pouvoir à C. MORISSON ROSSARD
- C. GARREAU donne pouvoir à S. FAVRIOU
- E. AUZURET donne pouvoir S. GIRAUD
- A. DOMIN donne pouvoir L. HAMOT
- E. DELANEAU donne pouvoir P. ROSSARD
- E. GUILLIOT BOZIER donne pouvoir à D. BARANGER

**Absents**

- S. LAMBERT
- N. PILLET
- J. VARENNES
- A. JOSEPH
- C. OMBRET
- B. LEPOIVRE
- M. JOLY

**Secrétaire de séance** :

Y. MAILLOU

**TEMPS PERISCOLAIRES – RESTAURATION SCOLAIRE : TARIFS A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des propositions de tarifs applicables aux temps périscolaires, élèves et adultes fréquentant la restauration scolaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

**Temps périscolaires : tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2024**

TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS EN EUROS / ENFANT/ PRESENCE TTC	TARIFS EN EUROS / ENFANT/ PRESENCE TTC
		MATIN	SOIR
1	0 € à 300 €	1,60	2,17
2	300,01 € à 600 €	1,63	2,20
3	600,01 € à 900 €	1,87	2,45
4	900,01 € à 1200 €	1,97	2,55
5	1200,01 € à 1500 €	2,04	2,61
6	1500,01 € à 1800 €	2,48	3,05
7	1800,01 € à 2100 €	3,00	3,57
8	2100,01 € à 2400 €	3,52	4,09
9	2400,01 € à 2700 €	4,04	4,61
10	2700,01 € à 3000 €	4,56	5,13
11	3000,01 € et plus / NC	5,08	5,62
DEPASSEMENT HORAIRE TOUTES TRANCHES			6,24

### Restauration scolaire élèves : tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2024

TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS EN EUROS / ENFANT/ REPAS / TTC
1	0 € à 300 €	1,13
2	300,01 € à 600 €	1,72
3	600,01 € à 900 €	2,39
4	900,01 € à 1200 €	2,96
5	1200,01 € à 1500 €	3,28
6	1500,01 € à 1800 €	3,67
7	1800,01 € à 2100 €	4,03
8	2100,01 € à 2400 €	4,39
9	2400,01 € à 2700 €	4,75
10	2700,01 € à 3000 €	5,23
11	3000,01 € et plus / NC	5,71

### Restauration scolaire adultes : tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2024

CATEGORIE	TARIFS EN EUROS / PERSONNE / REPAS / TTC
ELU	9,74
ADULTE (Agents, AESH...)	4,87
ENSEIGNANTS	5,95

Ce point a été examiné par la Commission enfance, jeunesse le 17 juin 2024 et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE les tarifs applicables aux temps périscolaires à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024, selon les modalités sus mentionnées ;
- APPROUVE les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour les élèves, selon les modalités sus mentionnées ;
- APPROUVE les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour les adultes, selon les modalités sus mentionnées ;
- AUTORISE Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Yannick MAILLOU



La Maire,

Laetitia HAMOT



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Temps périscolaires/restauration scolaire - tarifs à partir du 1er septembre 2024

---

Date de transmission de l'acte : 03/07/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 03/07/2024

---

Numéro de l'acte : DE-270624-20 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 079-217900489-20240627-DE-270624-20-DE

---

Date de décision : 27/06/2024

Acte transmis par : HELENE FOURNOLS

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers